

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1909)**

Heft 22

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

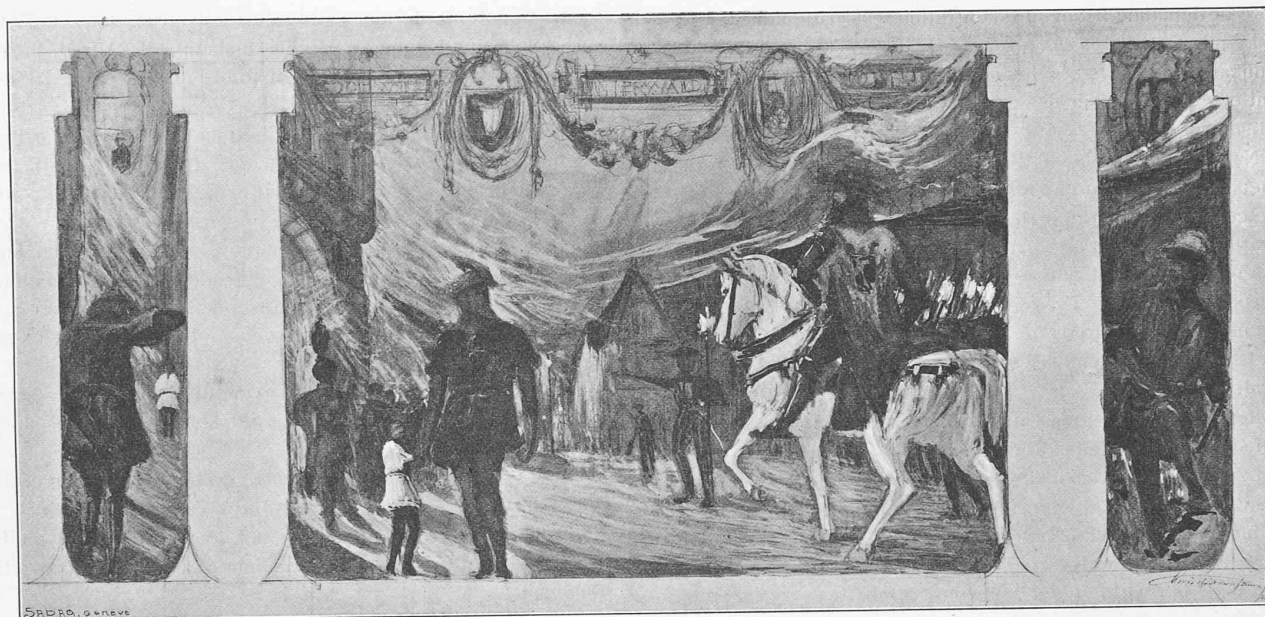
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONCOURS AU II^{me} DEGRÉ POUR L'UTILISATION DU LEGS OSIRIS
(Chapelle de Guillaume-Tell.)



Panneau de M. E. Bieler, artiste-peintre. — Projet de M. G. Epitoux, architecte, à Lausanne.

flexion, par exemple, peut être déterminé avec quelque exactitude; le béton variant comme qualité, résistance et élasticité non seulement d'une construction à l'autre, mais dans la même construction suivant la proportion d'eau de gâchage, le travail de pilonnage et l'état de son durcissement, le calcul ne pourra indiquer qu'une limite d'efforts, caractérisant la fatigue réelle et la sécurité effective même si l'exécution est médiocre.

[A suivre].

**Concours d'idées pour l'utilisation du legs Osiris.
(Chapelle de Guillaume-Tell.)**

Rapport du jury à la Municipalité de Lausanne.

Le jury, composé de MM. A. Schnetzler, syndic, président; E. Ruffy, directeur du Bureau international des postes; Dr C. David, président de la Société des Beaux-Arts; Th. van Muyden, architecte; E. Jost, architecte; R. Lugeon, sculpteur; G. Hämmerli, architecte de la Ville, s'est réuni le 23 courant sous la présidence de M. A. Schnetzler. M. van Muyden, architecte, s'est fait excuser pour cause de maladie.

34 projets sont en présence, tous envoyés dans le délai fixé par le programme.

Ils sont numérotés de 1 à 38 (par colis).

24 projets sont éliminés au 1^{er} tour.

Au 2^{me} tour, les 5 projets suivants sont écartés:

N^o 20. « Chaines brisées ». — De proportions trop réduites pour le parti architectural, le projet serait d'une exécution dont le coût excéderait les ressources si on lui rendait l'échelle qu'il demande en réalité.

Son caractère funéraire ne sied pas à la place de Montbenon.

N^o 23. « Tell ». — Projet de composition incohérente, manquant de caractère et de simplicité architecturale. Son exécution serait d'un coût trop élevé.

N^o 24. « Taureau d'Uri ». — Pauvreté de composition et d'idée; édifice trop fermé et d'architecture banale.

N^o 38. « 1308 ». — Projet retenu pour sa valeur artistique; étant hors de proportions avec les ressources, il est éliminé.

N^o 19. « Tel et Tel ». — L'idée interprétée par le plan est convenable, mais l'édifice a un caractère trop temporaire. Il paraît être établi en vue de festivités plutôt que dans un but commémoratif.

Critiques des 5 projets restants.

N^o 1. « Suisse ». — La disposition sur l'emplacement indiqué constitue une idée acceptable. L'édifice a un caractère qui conviendrait mieux à une chapelle funéraire plutôt qu'à une chapelle qui doit revêtir un caractère essentiellement commémoratif et décoratif. Les façades ne sont pas suffisamment percées; il est désirable que, pour atteindre son but, l'édifice soit largement accessible au public et par conséquent très ouvert.

N^o 29. « Liberta ». — Projet constituant une bonne étude; même critique que pour le projet n^o 1, sauf pour ce qui a trait au caractère architectural, qui se rapporte à une dépendance de château plutôt qu'à une chapelle commémorative.

La façade d'entrée est traitée trop richement; le jury attire l'attention sur le devis, dont l'estimation est beaucoup trop faible.

N^o 30. « Idées ». — Projet bien présenté et dénotant une réelle habileté en dessin de la part de l'auteur; le principe admis par le plan est bon, en ce sens que sa disposition comporte un édifice ouvert au public et abritant des vitraux décoratifs ou allégoriques, mais cette idée n'est pas interprétée d'une manière satisfaisante. L'architecture des divers types présentés possède un caractère étranger qui n'est pas en harmonie avec le but commémoratif et décoratif recherché et qui ne convient pas à la place de Montbenon.

N^o 25. « 1307 ». — Projet comportant une idée se rapportant bien au but désiré; toutefois cette idée est mal interprétée et

manque d'étude; l'architecture des façades est banale et d'un effet décoratif douteux; le clocheton pourrait être enlevé sans nuire à l'édifice. L'emploi du bois, qui revêt un caractère éphémère et demande beaucoup d'entretien, est critiquable.

Le jury fait toutes ses réserves quant à l'appréciation des panneaux décoratifs et allégoriques, cette appréciation ne pouvant être faite que sur des études plus approfondies que celles qui sont présentées.

N° 17. « Estampille de 10 centimes ». — Bon projet, dont l'idée consiste en un monument abritant un panneau allégorique comme motif principal. L'ensemble revêt un caractère décoratif qui sied bien à la place de Montbenon. Le jury attire l'attention sur le fait que ce projet, tel qu'il est conçu, ne pourrait pas être exécuté avec les ressources dont on dispose; par une étude plus approfondie, il devrait être largement simplifié, sans cependant lui enlever ses proportions et son aspect général.

Il est regrettable que l'auteur n'ait pas présenté de description sur la nature des matériaux.

Le jury estime qu'aucun des projets présentés ne peut être pris en considération pour l'exécution; en conséquence, il recommande à la Municipalité d'ouvrir un concours restreint entre les cinq auteurs classés, conformément à la réserve inscrite dans le programme de concours, et de laisser disponible le terrain sis à l'angle sud-est de l'esplanade inférieure de Montbenon jusqu'à résultat connu du concours restreint. Il décide de ne pas décerner de 1^{er} prix. Voulant récompenser les mérites divers que présentent, à certains égards, les projets nos 25, 17, 30, 29 et 1, le jury décerne à chacun d'eux les récompenses suivantes:

2^{me} *prix ex-æquo*, 500 fr. à chacun des projets: n° 17 « Estampille de 10 centimes » et n° 25 « 1307 »; 3^{me} *prix*, 300 fr. au projet n° 30 « Idées »; Deux *primes* de 100 fr. à chacun des projets: n° 1 « Suisse » et n° 29 « Liberta ».

L'ouverture des plis, faite séance tenante, a révélé comme auteurs des projets récompensés les noms suivants:

2^{me} *prix ex-æquo*. — N° 17. « Estampille de 10 centimes ». Auteur inconnu. (MM. Chessex & Chamorel, architectes, à Lausanne, se sont, dès lors, annoncés comme auteurs de ce projet.)

N° 25. « 1307 ». M. Jaques Regamey, architecte, à Lausanne, et M. Clément Heaton, artiste-peintre, à Neuchâtel.

3^{me} *prix*. — N° 30. « Idées ». Auteur inconnu. (M. Georges Epitoux, architecte, à Lausanne, s'est, dès lors, annoncé comme auteur de ce projet.)

Primes. — N° 1. « Suisse ». M. Gaston Thorimbert, de Fribourg, à Paris.

N° 29. — « Liberta ». M. Paul Hänni, architecte, à Paris.

Toutes les décisions ont été prises par le jury à l'unanimité. Lausanne, le 23 décembre 1908.

Le jury :

A. SCHNETZLER, président.	E. JOST.
E. RUFFY.	R. LUGEON.
Dr C. DAVID.	G. HEMMERLI.

Nous reproduisons pl. 9 et page 263, 2 planches du projet de M. G. Epitoux, désigné par le jury pour l'exécution à la suite du concours au II^{me} degré. Nous publierons dans notre prochain numéro les autres planches du projet de M. Epitoux et celles du projet de MM. Chessex et Chamorel qui a obtenu une prime de 500 fr. au concours au II^{me} degré.

NÉCROLOGIE

† Alfred Masset.

Le 15 octobre dernier est décédé à Vulruz, dans sa 65^e année, après une longue et pénible maladie, M. Alfred Masset, entrepreneur, maître-carrier et membre de la « Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes ».

Pour toutes études, Masset a fréquenté les écoles primaires de la ville de Fribourg. Intelligent, travailleur infatigable, observateur et entreprenant, il sut acquérir la culture technique nécessaire à l'exercice de sa profession.

A sa sortie de l'école, il fut employé par M. F. Herzog, ingénieur, comme porte-mire dans la pose de la voie entre Schmitten et Flamatt (Chemin de fer Lausanne-Fribourg-Berne) et au bureau dans l'établissement des décomptes de travaux exécutés entre Fribourg et Thörishaus.

Il a ensuite été occupé à la carrière de grès dite: « La Savoyarde », située entre Vulruz et Semsales et exploitée par son père.

Après avoir fait un apprentissage de tailleur de pierres à la carrière de St-Triphon, il travailla à l'ancienne carrière de Vulruz, située en dessous et au sud de ce village et exploitée alors par son frère Alexandre, ancien ingénieur de district à Delémont, et M. Berterin, carrier.

Après y avoir rempli les fonctions de contre-maitre, il exploita, durant quelques années, cette carrière pour son compte. Celle-ci étant épuisée, il en ouvrit une autre, près de la gare de Vulruz, desservie par un raccordement industriel. L'exploitation de cette nouvelle carrière étant limitée, il en ouvrit une seconde du côté du nord, à 2 ou 300 mètres du château de Vulruz.

Dans l'exploitation de ces différentes carrières de grès, M. Masset a développé une grande activité, beaucoup de savoir-faire et d'initiative. Il a su tirer un bon parti des produits de ses carrières.

Il a fourni entre autres beaucoup de pierres brutes pour maçonneries et de la taille pour encadrements de portes et de fenêtres, dallages, et spécialement pour semelles et marches d'escaliers.

Comme preuve de la grande activité de Masset, qu'il nous suffise de mentionner qu'il a, comme carrier, pour la Suisse romande, livré depuis 1879 jusqu'à sa mort:

14 850 marches d'escaliers; une marche d'escalier ayant 16 cm. d'épaisseur, ces marches, placées les unes au-dessus des autres, donneraient une pile de 2376 m. de hauteur, et 2060 wagons de pierres brutes, soit 24 720 000 kilogrammes.

Nous avons hâte d'ajouter que M. Masset excellait dans la taille des marches d'escaliers tournants ou non-supportés. Un entrepreneur nous disait un jour que les marches d'escaliers que fournissait M. Masset pouvaient être posées sans aucune retouche, ce qui est rarement le cas.

Les grès de Vulruz étaient assez riches en fossiles. M. Masset se faisait un plaisir de recueillir les échantillons qu'il rencontrait. Il en a fourni un grand nombre à notre musée, et aux naturalistes qui venaient visiter ses carrières.

M. Masset était un homme foncièrement honnête, consciencieux, généreux, sérieux en affaires et d'un commerce sûr et agréable. Il s'intéressait beaucoup à la chose publique.

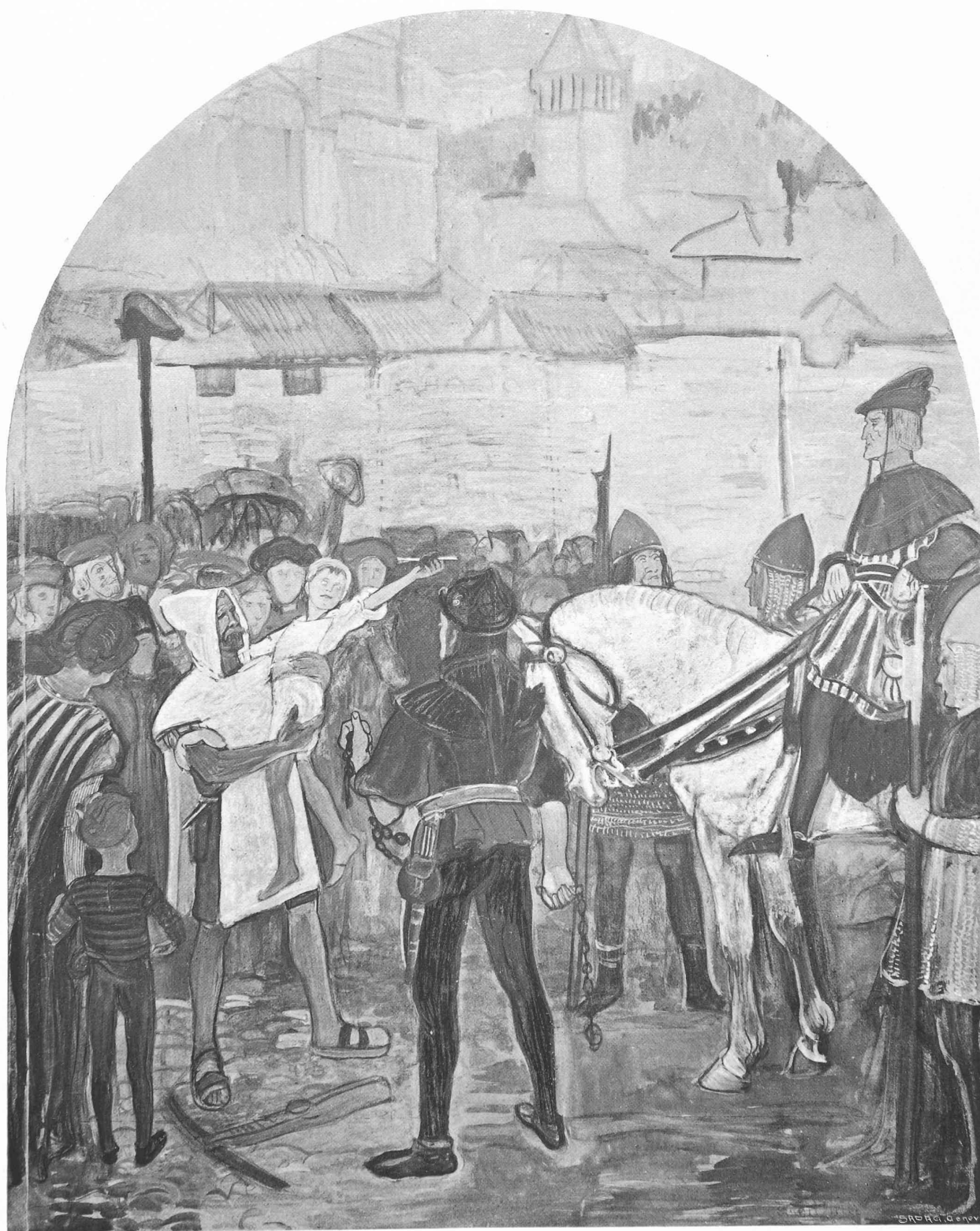
Libéral dans le vrai sens du mot, il est resté jusqu'à sa mort fidèle à ses convictions politiques.

Il fut surtout un bon et dévoué père de famille.

Puissent ces quelques lignes rappeler le souvenir de cet homme de bien et apporter quelques consolations à sa famille éplorée.

G.

CONCOURS AU II^{ME} DEGRÉ POUR L'UTILISATION DU LEGS OSIRIS
(CHAPELLE DE GUILLAUME-TELL)



Panneau de M. E. Bieler, artiste-peintre.

PROJET DE M. G. EPITAUX, ARCHITECTE, A LAUSANNE